



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 08 SEPTEMBRE 2022

Présents : DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, GIBERT Rachel, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria

Absents : ALLEMAND Sylvie, LAURENT Marie-Victoria,

Secrétaire de séance : Bastien DUFOUR

## AJOUT A L'ODRE DU JOUR

Le conseil décide d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : les tarifs communaux ainsi que les charges locatives au logement à St Maurice de Roche.

## PV A VALIDER

Le procès-verbal de la séance précédente (11-07-2022) est validé, le secrétaire de séance est nommé : DUFOUR Bastien

## HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Une délibération doit être prise par rapport à l'harmonisation du temps de travail dans les collectivités, celle-ci passe en CT au centre de gestion pour être validée, une fois validée par le centre de gestion, elle devra être adoptée au prochain conseil. Le CT donne un avis favorable.

## PROJET ACHAT ET VENTE DE TERRAIN

Projet achat de terrain :

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur de la parcelle AK443 située au lieu-dit Combres au prix de 45.000€.

Projet vente de terrain :

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la vente d'une parcelle située à Combres, parcelle AK444. Il propose d'entreprendre des négociations pour finaliser le projet. Le prix de vente de ce terrain sera définit lorsque le prix des réseaux sera connu.

## TAXE ORDURES MENAGERES DEPOT 2021

La commune rembourse la taxe d'ordure ménagère au propriétaire du dépôt pour l'année 2021.

## COUPE DE BOIS 2023

M. Le maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'office national des forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

### 1-Assiette des coupes

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération soit :
- De demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire : AJOUT-REPORT -SUPPRESSION	Motif de la modification
MIAUNE	16	RGN	Passage en 2023	
MIAUNE	8	AMEL	REPORT 2026	ONF –CF-Niveau capital forestier
MIAUNE	10	AMEL	REPORT 2026	ONF –CF-Niveau capital forestier
MIAUNE	20	RS	REPORT 2027	ONF –CF-Niveau capital forestier

## 2-Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

De demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination préciser : - Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	Mode de commercialisation préciser : - Sur pied (en bloc ou unité de produit) - Façonné
MIAUNE	16	RGN	Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence + Délivrance	Sur pied

## 3-Points spécifiques relatifs à la délivrance

En complément des parcelles délivrées citées aux points 1 et 2 de la présente délibération, il est précisé que pour les parcelles inscrites au tableau ci-dessous, une partie des produits correspondants à des bois de qualités « chauffage » sera délivrée en parallèle de la partie principale vendue.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe
MIAUNE	16	RGN

-par délibération, le conseil municipal de la commune de Retournac / Roche en Régner et Solignac sous roche devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages...).

## COUPE DE BOIS 2023

M. Le maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'office national des forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

### 1-Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération soit :

De demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire : AJOUT-REPORT -SUPPRESSION	Motif de la modification
B.B ORCI	6_U	AMEL	Passage en 2023	
B.B ORCI	5_U	AMEL	Passage en 2023	
CHANCE	3_B	AMEL	Passage en 2023	
CHANCE	3_A	AMEL	Passage en 2023	

## 2-Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

de demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° de parcelle	Type de coupe	Destination Préciser : -Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence -Vente de gré à gré simple -Délivrance	Mode de commercialisation Préciser : -Sur Pied (en bloc ou unité de produit) -Façonné
B.B ORCI	6_U	AMEL	Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence +Délivrance	Sur pied
B.B ORCI	5_U	AMEL	Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence +Délivrance	Sur pied
CHANCE	3_B	AMEL	Délivrance	Sur pied
CHANCE	3_A	AMEL	Délivrance	Sur pied

## 3- Points spécifiques relatifs à la délivrance

En complément des parcelles délivrées citées aux points 1 et 2 de la présente délibération, il est précisé que pour les parcelles inscrites au tableau ci-dessous, une partie des produits correspondants à des bois de qualités « chauffage » sera délivrée en parallèle de la partie principale vendue.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe
B.B ORCI	6_U	AMEL
B.B ORCI	5_U	AMEL
CHANCE	3_B	AMEL
CHANCE	3_A	AMEL

-par délibération, le conseil municipal de la commune de Roche en Régner devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de l'affouage (règlement d'affouage dont mode de partage, désignation des bénéficiaires solvables, montant des taxes d'affouages...).

## **TARIFS CANTINE –LOGEMENT ST MAURICE- SALLE DES FETES**

Le conseil municipal décide de fixer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 le prix de la cantine à 4.50€ par élève, compte tenu de l'augmentation du prix des repas par le restaurateur la ferme de lavée.

Le conseil décide d'augmenter les charges au logement de st Maurice : il fixe le montant des charges à 180€ à partir du 01 octobre 2022.

Le tarif fioul de la salle des fêtes va également être revu à la hausse, il passe désormais à 1.50€ par litre consommé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Téléthon 2022** : La mairie est d'accord pour prêter gratuitement la salle des fêtes pour le téléthon.

**Emplacement poubelles** : Les poubelles vers le cimetière de Roche en Régner devraient changer prochainement de place.

**Eclairage public** : Suite à l'augmentation de l'électricité, la question se pose de savoir si la commune de Roche En Régner décide ou non d'éteindre la nuit.